



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06
Date: 12 décembre 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/THOMAS LUBANGA DYILO

Document Public

**Procurations aux fins de représentation des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et
a/0105/06 à l'audience du 13 décembre 2007**

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

**Les Représentants légaux des victimes
a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06**

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

Le Conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Jean-Marie Biju-Duval

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Me Paolina Massidda

La présente soumission contient les procurations des représentants légaux des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06 à Me Paolina Massidda, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de représentation à l'audience de la Chambre de première instance I du 13 décembre 2007.



Paolina Massidda

Conseil principal

Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 12 décembre 2007

À La Haye

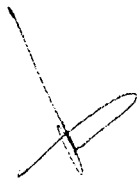
Pays-Bas

ICC-01/04-01/06

PROCURATION

Le soussigné Luc Walley, représentant légal des victimes a/0001/06 à a/0003/06, donne par la présente procuration à Madame Paolina Massida, conseil principal de l'Office des Conseils Publics pour les Victimes, de le substituer à l'audience du 13 décembre 2007 de la Chambre de Première Instance I de la Cour Pénale Internationale dans la cause Procureur / Thomas Lubanga Dyilo.

Bruxelles, 11.12.2007.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, identifying Luc Walley.

Luc Walley



Cabinet Bapita Buyangandu C.

*Avocat Près la Cour d'Appel de Kinshasa-Matete
Membre du Conseil de l'Ordre - Conseil à la Cour Pénale Internationale*

PROCURATION SPECIALE

Je soussignée, Me Carine BAPITA BUYANGANDU, représentante légale de la victime a/0105/06, donne par la présente mandat à Madame PAOLINA MASSIDA, conseil principal du bureau de l'OPCV, de représenter et défendre les intérêts de la victime a/0105/06 à l'audience du jeudi 13/12/2007 devant la cour pénale internationale, dans l'affaire THOMAS LUBANGA DIYILO.

Fait à Kinshasa, le 12/12/2007

Me Carine BAPITA BUYANGANDU.